UNITE V : ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS (AGR)

Objectif général

S'approprier la philosophie des activités génératrices de revenus (AGR) dans les écoles.

Objectifs spécifiques

- Définir le sigle AGR
- Décrire le processus de mise en place des AGR
- Identifier les partenaires de mise en œuvre des AGR

Plan de formation

Introduction

- I. Philosophie des AGR
- II. Processus de mise en œuvre
- III. Partenaires de mise en œuvre des AGR

Conclusion

Pré-test

- 1. Que signifie le sigle AGR?
- 2. Quel est le processus de mise en place des AGR?
- 3. Quels sont les partenaires de mise en œuvre des AGR?

INTRODUTION

La promotion de l'éducation met à contribution les communautés de base dont les associations des mères éducatrices(AME). Afin d'aider ces AME à mieux accomplir leurs rôles dans l'accompagnement des écoles, une initiative a été développée depuis 2006 par le Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation. Il s'agit de la subvention aux AME pour la mise en œuvre des AGR.

Cette unité se propose d'apporter un éclairage sur le thème dans l'optique de son appropriation par les acteurs.

I. PHILOSOPHIE DES AGR

Les activités génératrices de revenus (AGR) sont des mesures incitatives initiées depuis 2006 par le MENA pour promouvoir l'accès, le maintien et la réussite scolaire des enfants en général et des filles en particulier. Elles se définissent comme une subvention financière non remboursable octroyée aux AME dans l'optique d'accompagner l'action éducative à travers les bénéfices réalisés par les mères d'élèves.

La subvention est la propriété exclusive de l'école et son montant varie entre trois cents et cinq cents mille francs CFA. Chaque mère a la possibilité d'emprunter un montant entre cinq mille et vingt-cinq mille francs pour mener des activités lucratives remboursables au bout trois mois à six mois avec un intérêt de 15%. Cet emprunt sera entièrement versé dans la caisse de l'association. Les bénéfices réalisés serviront à répondre aux besoins de fonctionnement de l'école. Le remboursement est impératif pour permettre la circulation des fonds entre une majorité.

En rappel, l'AME regroupe toute mère ou tutrice ayant un ou plusieurs enfants à l'école.

II. PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE

2.1. Lien entre AGR et Fonctionnement des écoles

Les AGR sont des intrants pour améliorer l'éducation des filles. Elles permettent d'une part aux mères de disposer de ressources financières pour participer aux efforts d'éducation et d'autre part de leur apporter un capital pour leurs activités. Cela permet à leurs filles d'aller à l'école. Les mères, organisées en associations, initient périodiquement des actions de sensibilisation en faveur de la scolarisation des enfants. Les bénéfices générés serviront à l'amélioration des conditions d'études à l'école en prenant par exemple en charge les filles en difficultés, l'appui à la cantine scolaire, la participation aux activités de fin d'année, etc.

2.2. Identification et formulation de projets AGR

Cette phase comprend trois (03) parties. Il s'agit respectivement de poser les bonnes questions sur l'activité pour appréhender (identification) tous ses aspects, de l'initiation à l'étude du marché jusqu'à la formulation proprement dite du projet AGR.

La formulation englobe les éléments ci-après : la localisation de l'AGR, sa précision, la clarification des objectifs, les échéances de sa mise en œuvre, la détermination du

bénéfice mensuel et leur mode d'emploi, l'identification de facteurs de succès, de blocage, les solutions éventuelles, le mode de recouvrement et la période d'évaluation, la gestion des bénéfices.

2.3. Gestion des AGR

Il s'agit de conseils simples et pratiques devant garantir le succès de l'activité. Ils sont regroupés autour d'idées fortes ci-après : séparer les coûts personnels et ceux de l'entreprise ; consacrer tout le prêt contracté dans le projet d'AGR ; tenir un compte d'exploitation ; bien vendre ses produits et services ; augmenter ses profits ; éviter les fuites d'argent; bien gérer l'argent de votre micro-entreprise et les ventes à crédit ; honorer les engagements (crédits).

2.4. Outils de gestion des projets d'AGR

La mise en œuvre réussie des AGR est subordonnée à la réalisation d'activités de suivi. A ce titre, des outils ont été conçus pour prendre en compte la phase de mise en œuvre, de suivi et de rapportage. Il s'agit du canevas de conduite des séances de causeries, prélude aux AGR; de la fiche/canevas d'identification et de formulation d'AGR; de la fiche/canevas de rapport trimestriel et annuel de mise en œuvre.

III. PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE

La réalisation des AGR nécessite l'implication de différentes catégories d'acteurs tant du niveau central que déconcentré. Ce sont :

- les partenaires techniques et financiers ;
- les collectivités locales ;
- la Direction de la promotion de l'éducation des filles et du genre ;
- les Directions régionales et provinciales de l'éducation nationale ;
- les Répondantes de la Direction de la promotion de l'éducation des filles et du genre;
- les chefs de circonscription d'éducation de base ;
- les directeurs d'écoles ;
- les structures communautaires (AME, APE, COGES).

CONCLUSION

La stratégie de promotion des AGR constitue véritablement une avancée pour l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages. Les AGR ont favorisé l'autonomisation économique des mères éducatrices en leur permettant de contribuer pleinement à la scolarisation des enfants.

POST-TEST

- 1. Que signifie le sigle AGR?
- 2. Quel est le processus de mise en place des AGR ?
- 3. Quels sont les partenaires de mise en œuvre des AGR?

REPONSES ATTENDUES

- 1. Activités génératrices de revenus.
- 2. Phase de sensibilisation, de formulation des microprojets, de suivi.
- 3. PTF, DPEFG, DRENA, DPENA, RDPEFG, DE, Structures communautaires.

CONCLUSION DU MODULE 10

La réussite de l'école n'est pas seulement l'affaire du responsable déconcentré, du directeur d'école ou de l'enseignant. Elle concerne non seulement les personnes suscitées mais aussi toute la communauté, les élèves et les partenaires qui interagissent ensemble pour la promotion de l'éducation. C'est pourquoi la formation de tous ces acteurs est nécessaire pour une bonne gestion décentralisée de l'école. Ce module destiné aux enseignants est un instrument efficace pour comprendre et soutenir cette forme de gestion sans laquelle, il sera difficile de bien réussir. Outre les enseignants, cet outil permet également aux autres acteurs, notamment les directeurs d'écoles, les membres de bureaux COGES de disposer d'un outil de référence en matière de gestion participative. Il donne également d'importantes informations sur la philosophie des COGES, des AGR, leur mise en place, leur fonctionnement, leur mode de gestion administrative, financière et matérielle. Dans un contexte irréversible de décentralisation, l'ensemble des acteurs doivent non seulement connaître leurs rôles mais aussi conjuguer leurs efforts pour une école de qualité au Burkina Faso.